

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission restreinte du 11 juillet 2022

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

ENGAGEMENTS CRITERIUM ESPOIRS

Suite à l'ouverture des engagements pour les dispositifs Espoirs U10-U13 (uniquement), nous vous communiquons ci-joint la liste des clubs ayant émis le souhait de participer à l'un et/ou l'autre des dispositifs en 2022/2023.

Passons désormais à la 2^{ème} étape et la déclaration de votre encadrement. Ci-dessous, deux nouveaux liens pour renseigner toutes les informations de vos éducateurs/animateurs.

Merci de le compléter pour le **mardi 16 août au plus tard**, la Commission étudiera ensuite vos candidatures avant des le valider ou non.

- Critérium Espoirs U10/U11 : [Cliquez ici](#)
- Critérium Espoirs U12/U13 : [Cliquez ici](#)

Quant à ceux qui n'ont pas encore fait la démarche de s'engager, vous pouvez le faire directement sur les liens ci-dessus.

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

PLATEAUX U8-U9

Plateaux U8 du 11/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

870 101 : TRAPPES ES

Fiche équipe

870 101 : TRAPPES ES

870 104 : ELANCOURT OSC, JOUY EN JOSAS AS

870 105 : VAUXOISE ES, MANTES YVELINES AFC, MANTES USC

870 106 : SARTROUVILLE ES, ETANG ST NOM ES

870 107 : VILLEPREUX FC, MAULOISE US

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT À 8

Plateaux du 04/06/22
Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

Fiche récapitulative

303 : VOISINS FC

307 : FONTENAY ST PÈRE AS

311 : CROISSY US

Fiche équipe

301 : POISSY AS & SARTROUVILLE ES

YVELINES FOOTBALL N° 1717

303 : VOISINS FC, TRAPPES ES & ELANCOURT OSC
305 : BOUGIVAL, CHANTELOUP, TRIEL AC
307 : FONTENAY ST PÈRE AS, GUERVILLE, HOUDANAISE
310 : MAGNY 78 FC, VESGRE AS, ST CYR AFC
311 : CROISSY US, CHESNAY, CELLOIS,

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U12-U13 DPTAL

Rencontres du 04/06/22

Annulation amende infligée YF 1719

61253 BONNIERES FRENEUSE 2

61602 ANDRESY F.C. 1

U13 ESPOIRS

Plateaux du 11/06/22

Amende après 2 rappels : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

U12

MONTESSON US

CARRIERES GRE AS

TRAPPES ES

U13

LIMAY ALJ 1 / ST GERMAIN FC 1

PLAISIROIS FO 1 / MONTESSON US 1

CARRIERES S/S US 1 / ACHERES CS 1

PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES GRE AS 1